

1 ^{ère} demande	
Renouvellement	

ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025 DEMANDE INTERNE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

(Article 23 de la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée par l'article 37 de la loi N° 86-29 du 9 janvier 1986)

1- PARTIE A COMPLETER PAR LA FAMILLE

A)			
Nom de l'enfar	t:	Prénom :	
Date et lieu de	naissance :		
Niveau scolaire	·		
Adresse de l'en	fant :		
REP	RESENTANT 1 (parent / tuteur)	REPRESENTANT 2 (parent / tuteur)	
Nom:		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Adresse :		Adresse :	
Email :		Email :	
Tél :		Tél :	
Profession :		Profession :	
Lieu :		Lieu :	
Secteur scolair	e demandé :		
Ecole Maternel	le Albanne Niveau :	Ecole Elémentaire Albanne Niveau :	
Ecole Maternel	le Concorde Niveau :	Ecole Elémentaire Concorde Niveau :	
Motifs: (vous	oouvez joindre en annexe un courrier plus dé	taillé si besoin)	
Veuillez coche	les critères ci-dessous liés à votre demande	<u>2</u>	
 □ Poursuite de scolarité dans la même école (passage de la maternelle au CP) □ Fratrie déjà scolarisée dans l'école souhaitée □ Difficulté à suivre le programme Emile (Anglais/Français) de l'école Concorde □ Autre (joindre un courrier explicatif) Attention : Le programme EMILE (français/anglais) n'est pas un justificatif de demande de dérogation scolaire 			

* Ces critères ne donnent pas droit d'office à une acceptation (dérogation étudiée en commission)

PARTIE A COMPLETER PAR L'ADJOINT	PARTIE A COMPLETER PAR
AUX AFFAIRES SCOLAIRES	LE MAIRE DE BARBERAZ
Commune d'accueil :	Commune d'accueil :
Je soussigné Jean Claude Bernard, Adjoint aux affaires	Je soussigné Jean Arthur Boix-Neveu, Maire de
scolaires de Barberaz, déclare avoir pris connaissance	Barberaz, déclare avoir pris connaissance de la
de la demande de dérogation scolaire ci-dessus	demande de dérogation scolaire ci-dessus indiquée et
indiquée et	
O Donne un avis favorable	Donne un avis favorable
Donne un avis défavorable	Donne un avis défavorable
O Dollile dii avis delavorable	Donne un avis delavorable
Motif:	Motif:
•	
Date ://	Date :/
Date://	Date :///
Signature	Signature
0,0.144410	

Pour toute demande de recours

La décision peut être contestée devant le juge administratif. Pour ce faire, un courrier doit être adressé au greffe du tribunal concerné (1). Sous réserve que les conditions de saisine de la juridiction administrative soient remplies, cette procédure est gratuite et sera recevable tant que les éventuels délais de recours ne sont pas échus.

(1) Tribunal Administratif de Grenoble2 Place de VerdunBP 1135 38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél: 04.76.42.90.00

Télécopie: 04.76.51.89.44

Courriel: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Site Internet: grenoble.tribunal-administratif.fr